

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

24 AVR. 2013

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

F04213P0037

1. Intitulé du projet

Lotissement les Platanes (suite des premières tranches)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale _____ Commune de Duppigheim _____

Nom, prénom et qualité de la personne _____
habilitée à représenter la personne morale Monsieur le Maire

RCS / SIRET 216710108600011 _____ Forme juridique 751A

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Cat 33 et Cat 6 d	Réalisation d'un lotissement d'une surface d'environ 4 ha dans une commune dotée d'un PLU. La surface plancher projetée de l'opération est comprise entre 12000 et 18000 m ² . Le projet de lotissement est constitué de deux opérations distinctes, mais faisant l'objet d'un plan global. Réalisation d'une voie de jonction entre ce lotissement et la CD 111

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet concerne essentiellement la réalisation d'un lotissement d'habitation à Duppigheim. Ce lotissement, situé dans un dent creuse permettra de recréer des liens entre les quartiers environnants, de diversifier l'offre d'habitat (avec des logements "denses" constitués de maisons en bandes et de petits collectifs), de réaliser une maison senior et de relier la rue de la Gare à la CD 111.

Le lotissement s'inscrit dans une démarche environnementale, écologique et de rationalisation du foncier : densité, mixité des formes d'habitats, espaces publics partagés, gestion de l'eau pluviale en surface, orientation des constructions, création d'une résidence senior...

Le projet comprend aussi la réalisation (sur les tracés d'un chemin agricole) d'une liaison routière entre la CD111 et la rue de gare. Cette liaison permettra de faciliter le trafic au sein du futur quartier et permettra de limiter la circulation dans Duppigheim concentrée sur un axe unique.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de répondre à la forte demande en logements qui s'exprime au niveau du village du fait notamment de grande zone d'emplois autour de la commune. En effet, au niveau de la commune il manque une offre adaptée aux jeunes, aux couples avec peu de moyens financiers, aux ménages monoparentaux, et aux personnes âgées souhaitant ne plus vivre dans une grande maison. De plus il existe aussi une demande pour des maisons individuelles classiques. Le projet prévoit ainsi une forte mixité de logements (plus de la moitié des logements proposés) et la création d'une maison senior.

Les objectifs secondaires du projet sont de restructurer les quartiers au nord du centre, le projet permettant de relier différents quartiers, aujourd'hui déconnectés.

Enfin, le troisième objectif, est de relier la rue de la Gare (axe principal traversant la commune du Nord au Sud, ancien tracé de la RD111) à la CD111, ceci notamment afin de diminuer le trafic au sein de la commune, de créer des liaisons Est Ouest, et de sécuriser la traversée de la CD pour les cyclistes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans sa phase de réalisation, seuls les engins de chantier auront accès au chantier. Dans un premier temps pour chaque tranche il sera réalisé les travaux de réalisation provisoire (voirie provisoire et réseaux). La gestion des eaux pluviales se fera en surface dans des noues et des bassins de traitement. Les autres réseaux seront souterrains.

La liaison entre le CD111 et la rue de la Gare, nécessitera la réalisation d'un petit rond point sur la CD111. Cette voie et le giratoire seront réalisés en même temps que la voirie définitive du lotissement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation correspond pour le lotissement au moment où l'ensemble des constructions (logements) est terminé. Ainsi le projet sera constitué des espaces communs du lotissement (voiries, parc, aire de jeux, placettes, parking relais...) et des espaces privés avec les constructions.

L'ensemble des rues secondaires sera traité comme des espaces partagés. Les travaux permettant la finalisation du lotissement sont les travaux de voirie définitive. Ces travaux sont constitués par la finition des voiries, par la réalisation des espaces verts, par la mise en place en place des candélabres définitifs.... Cette phase permettra l'appropriation des espaces publics par les futurs usagers et habitants.

La rue principale du lotissement, qui se poursuivra le long du chemin agricole reliant la CD111 sera aussi réalisée lors de cette phase de voirie définitive. La route de liaison, suivra la piste cyclable existante et aura une emprise limitée (6-7 mètres). La réalisation du giratoire au niveau de la CD111 permettra de sécuriser la traversée des cyclistes vers le collège de Duttlenheim sur la piste intercommunale existante.

Les équipements de la commune peuvent absorber l'arrivée de cette nouvelle population et la création d'une maison senior répondra à un besoin de plus en plus urgent.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet :

- d'un permis d'aménager
- d'un dossier loi sur l'eau (avec toutes les études environnementales nécessaires)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager et dossier loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface plancher de l'opération	12 000 à 18 000 m ² environ
Superficie de l'opération	4 ha environ
Longueur de la rue de liaison	450 mètres environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lotissement : au niveau
de la rue de la Gare

Rue de la liaison : de la
limite Ouest du projet de
lotissement jusqu'à la
CD111

67120 Duppigheim

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 35' 33" 93 Lat. 48° 32' 05" 40

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 07° 35' 25" 20 Lat. 48° 32' 5" 88

Point d'arrivée :

Long. 07° 35' 4" 91 Lat. 48° 32' 7" 86

Communes traversées :

Les deux projets se situent sur le ban
communal de Duppigheim

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, l'occupation des sols se compose de terres agricoles et de chemins agricoles

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet se situe dans la zone AUHz du PLU de Duppigheim, dont les orientations d'aménagement prévoit à la fois la réalisation du lotissement et la réalisation de la voie de liaison.

La dernière modification du PLU date du 6 décembre 2010, PLU approuvé le 15 février 2008.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été délimitée sur le site (pas de ZH ni de ZPH). Par contre, la base de donnée des ZDH identifierait le site comme potentiellement humide (mais pas de relevés de terrains). Dans le cadre du dossier loi
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sur l'eau, des explorations (pédologiques, faune et flore) seront réalisées et le cas échéant des mesures compensatoires mises en place. Mais cela paraît peu probable étant donné que le terrain est classé comme favorables au Hamster et étant donné la couverture agricole du site.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPRI est en vigueur (arrêté préfectoral du 25 novembre 1992 valant PPRI). Un nouvel arrêté préfectoral datant du 28 juin 2011 prescrit l'élaboration d'un nouveau PPRI par modification de l'arrêté cité ci-dessus. Le projet se situe hors zone inondable selon la base de données Cartorisque
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation de voirie, et nécessitera l'apport de remblais (structure des voiries). La terre végétale sera décapée et mise en cordon (soit sur les terrains, soit pour les espaces verts).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un terrain fortement anthropisé avec une valeur écologique faible. En 2011 des comptages hamster ont été réalisés et ont conclu à l'absence de l'espèce. Le projet ne s'insère ni dans l'emprise de zones humides remarquables, ni dans l'emprise de zones humides potentiels.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la suppression des cultures au niveau de l'emprise du projet. Cependant, la diminution de ces espaces agricoles ne porte pas atteinte à la viabilité économique des exploitations. De plus, depuis le plan d'aménagement de la zone en 1992, le terrain est destiné à être urbaniser.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le futur lotissement ne génère pas de bruit vis à vis de l'environnement, mais génère un peu de bruit au sein du projet (circulation de voitures, jeu d'enfants...).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet génère de faibles émissions lumineuses mais dont la portée se limite au lotissement et à son environnement le plus immédiat.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit un système d'assainissement séparatif. Le rejet des eaux pluviales se fera soit dans le milieu naturel soit dans le réseau après traitement et stockage. Ces rejets seront aux normes en vigueur et feront l'objet d'un dossier loi sur l'eau. Dans la mesure du possible, les eaux pluviales seront gérées sur suite.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet se construit autour d'une trame verte centrale. Celle-ci permet de créer un parc central organisant l'habitat. La rue principale qui traverse le projet sera traitée comme une allée verte. Enfin, à ses marges, le projet se placera dans la continuité des tissus urbains existants afin d'éviter de créer des ruptures.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera une modification de l'occupation des sols, l'habitat viendra remplacer les zones agricoles. De plus des équipements communs seront réalisés afin de développer la vie de quartier et le lien avec le village (placettes, aires de jeux, espaces verts, chemins de promenade, maisons senior, piste cyclable interne au quartier mais reliant une piste intercommunale..)</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de lotissement répond à des enjeux forts de la commune :

- obligation de diversifier rapidement l'offre en habitat de la commune pour répondre à une demande non prise en compte actuellement
- nécessité de relier différents quartiers entre eux (le projet se situant dans un dent creuse)
- nécessité de connecter la piste cyclable intercommunale au réseau communal
- demande forte pour une maison senior

Le deuxième enjeu important auquel répond le projet est la création de la voie reliant la rue de la Gare à la CD111. Cette liaison formera la rue principale du projet de lotissement.

Le projet permettra aussi de répondre à des enjeux secondaires comme la création d'un parc pour l'ensemble du quartier, la création de chemins de promenades,...

Le site du projet est très fortement anthropisé et ne présente pas de protections particulières. La présence du grand Hamster a été écartée par l'étude Hamster de 2011. Un dossier loi sur l'eau sera établi en parallèle au dossier de Permis d'Aménager, et rendra compte du respect de l'ensemble des problématiques environnementales, avec notamment une étude de délimitation de zone humide et éventuellement la description des mesures compensatoires mises en place.

Finalement le projet s'intègre dans une démarche environnementale forte (mixité des habitations, mixité des usages (maison senior), rues traitées en espaces partagés, gestion des eaux pluviales dans un bassin paysager, limitation de la consommation de foncier avec une forte densité de logements, modes doux favorisés, proximité de la gare, traitement paysager...).

Ainsi le projet ne présente pas véritablement d'impacts négatifs au titre de l'environnement (au sens large). La consommation de foncier agricole est contre balancée par une forte densité de logements au sein de l'opération. Le programme de logements s'intègre dans la politique de l'état, et du département. Enfin la présence de la gare permettra aussi un développement sans un usage trop important de la voiture. Le projet ne nous paraît pas donc nécessiter la réalisation d'une étude d'impact, d'autant plus que le dossier loi sur l'eau évoquera la présence ou non de zone humide (peu probable vu l'état du terrain), et les éventuelles mesures compensatoires.

Le projet s'inscrit dans une stratégie de développement urbain définie dès 1992 avec la création de la ZAC des platanes. L'opération poursuivra l'urbanisation du secteur, ce projet se plaçant dans la continuité des lotissements existants.

Enfin, le périmètre du projet de lotissement présenté correspond au périmètre de la zone 1AUHz. Or, une partie de cette emprise, ne fera pas partie du projet à court terme. En effet les négociations foncières sont encore en cours pour une petite partie de la zone 1AUHz. Le premier projet, comprendra donc la voie de liaison et une grande partie de la zone 1AUHz (environ 3 ha sur les 4 ha de la zone 1AUHz). Néanmoins, un projet global a été formulé sur l'ensemble de la zone, la collectivité désirant assurer un développement urbain cohérent. La présente demande porte donc sur l'ensemble, même si dans un premier temps, la superficie du projet sera moindre (ainsi que la surface plancher qui dans un premier temps oscillera autour de 10000 m²).

